



Assemblée générale

Distr.: Limitée
19 janvier 2004

Français
Original: Anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Sous-Comité scientifique et technique
Quarante et unième session
Vienne, 16-27 février 2004

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

**Application des recommandations de la troisième Conférence
des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)**

Projet de rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)

Additif**

Résumé des conclusions, des recommandations et des mesures prises par les équipes constituées par le Comité

Les annexes I à XII du présent document, qui récapitulent les conclusions, les recommandations et les mesures prises par les équipes, figureront en tant qu'appendices I à XII à l'annexe III du Rapport sur l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III), que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique présentera à la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale.

* A/AC.105/C.1/L.270.

** Le Secrétariat a établi le présent document après avoir reçu les contributions des équipes.



Annexe I

Équipe sur la stratégie de surveillance de l'environnement

<p><i>Numéro de l'équipe:</i> 1</p>	<p><i>Présidents:</i> Parviz Tarikhi (République islamique d'Iran), Abdul Rahim Loulou (République arabe syrienne) et A. Movlyav (Fédération de Russie)</p> <p><i>Secrétariat:</i> République islamique d'Iran</p>
<p>1. <i>Participants:</i></p> <p>a) <i>Pays:</i> Arabie saoudite, Argentine, Australie, Bélarus, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Japon, Kazakhstan, Liban, Mexique, Mongolie, Maroc, Nigéria, Pakistan, Philippines, Portugal, République arabe syrienne et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord;</p> <p>b) <i>Organisations:</i> Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Commission économique pour l'Europe, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture^a, Aquatic Ecosystem Health and Management Society, Agence spatiale européenne, Société internationale de photogrammétrie et de télédétection, Conseil consultatif de la génération spatiale et Observatoire de Manille.</p>	
<p>2. <i>Bref exposé de la mission:</i></p> <p>a) Répondre aux besoins en matière d'utilisation et de protection de l'environnement, grâce à de meilleures méthodes de surveillance approuvées par différents pays et organisations;</p> <p>b) Élaborer une stratégie mondiale intégrée de surveillance de l'environnement en vue d'observations mondiales à long terme, grâce à l'utilisation des capacités existantes dans l'espace et au sol.</p>	
<p>3. <i>Conclusions:</i></p> <p>a) Pour mettre en œuvre une stratégie d'ensemble de surveillance de l'environnement, les pays et les organisations devraient partager les données dont ils disposent et qu'ils produisent, en vue d'accroître l'efficacité et de réaliser des économies;</p> <p>b) Les pays développés peuvent soutenir la mise en place de la stratégie sur le plan technique, tandis que les pays en développement peuvent fournir des données et des informations de terrain;</p> <p>c) Il faudrait renforcer le partenariat entre les organisations nationales, régionales et internationales compétentes et mettre en place les capacités nécessaires;</p> <p>d) Les observations spatiales se sont révélées un outil efficace et puissant pour surveiller l'environnement. Les données satellitaires sont de plus en plus utilisées à des fins de surveillance de l'environnement, mais on n'a pas encore exploité toutes les possibilités qu'elles offrent. La prochaine étape dans l'élaboration d'un système de surveillance de l'environnement portera sur la gestion des données et l'établissement de bases de données à partir des données de surveillance obtenues. Par ailleurs, il est essentiel que les données soient accessibles aux planificateurs, aux décideurs, aux spécialistes et aux scientifiques concernés par les questions liées à la surveillance de l'environnement.</p>	

4. *Recommandations concernant d'autres mesures à prendre:*

a) L'équipe propose un plan de travail pour lancer une stratégie mondiale de surveillance de l'environnement qui garantisse une utilisation durable des écosystèmes et favorise la coopération régionale sur les questions d'environnement essentielles. Ce plan de travail devrait concentrer les ressources et les efforts sur l'intensification de la coopération technique et scientifique, le développement des connaissances et l'échange de données d'expérience entre pays et organisations, l'élaboration de politiques qui conduisent à un développement durable sur le plan de l'environnement et l'exécution d'activités fondées sur les plans d'action pour le développement, les plans d'action nationaux pour l'environnement et les stratégies de développement rural déjà en vigueur;

b) Le plan de travail comprend les quatre éléments techniques ci-après: i) mise en réseau et partage des connaissances; ii) renforcement des capacités des organisations nationales et régionales; iii) systèmes régionaux de collecte et de diffusion de l'information; et iv) applications des techniques spatiales à la surveillance de l'environnement. Chaque élément comportera une série de produits, qui seront fournis grâce à des activités spécifiques;

c) La solution la plus efficace pour assurer en permanence une surveillance fiable, intégrée et complète de l'environnement est de créer un mécanisme institutionnel coiffant des activités interdisciplinaires à caractère scientifique, technique, économique, politique et juridique qui soit constamment prêt à intervenir à l'échelle mondiale, pour protéger l'environnement dans l'intérêt de tous les pays. Ce mécanisme devrait progressivement déboucher sur la création d'un système unifié de surveillance de l'environnement, qui soit avant tout: i) universellement acceptable, intégré et complet; ii) appuyé par des systèmes de collecte de données bien structurés aux niveaux national, régional et international et exploités en coordination avec des systèmes d'information socioéconomique; iii) doté d'outils efficaces d'analyse et de traitement des données qui permettent de produire des informations et de générer des connaissances auxquelles les autorités et le grand public auraient accès; iv) bien connu des décideurs pour sa présentation des données et des informations sous une forme aisément compréhensible;

d) La première étape de la création d'un tel système pourrait être l'adoption par l'Assemblée générale d'une résolution qui en définit le statut. Au cours des phases initiales de la mise en place du système, on pourrait appliquer une stratégie de surveillance intégrée et intégrale de l'environnement grâce à des projets pilotes qui permettraient aux communautés locales de prendre des mesures concrètes et de se familiariser avec les principales démarches techniques et les idées de base.

5. *Activités déjà menées en application des recommandations:*

a) Un questionnaire sur les capacités de surveillance et d'observation de l'environnement et les possibilités des pays membres et des organisations a été établi et distribué aux membres de l'équipe;

b) L'équipe s'est efforcée d'élargir et de développer ses activités et d'étendre le domaine couvert par ses travaux en acceptant de nouveaux membres, tels que l'Aquatic Ecosystem Health and Management Society;

c) L'équipe a passé en revue les organisations et les stratégies mondiales de surveillance existantes, notamment la Stratégie mondiale intégrée d'observation, le Comité sur les satellites d'observation de la Terre, l'Organisation météorologique mondiale, l'Initiative de surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité, ainsi que d'autres, pour étudier les chevauchements, les lacunes et les divergences;

5. *Activités déjà menées en application des recommandations:*

a) Un questionnaire sur les capacités de surveillance et d'observation de l'environnement et les possibilités des pays membres et des organisations a été établi et distribué aux membres de l'équipe;

b) L'équipe s'est efforcée d'élargir et de développer ses activités et d'étendre le domaine couvert par ses travaux en acceptant de nouveaux membres, tels que l'Aquatic Ecosystem Health and Management Society;

c) L'équipe a passé en revue les organisations et les stratégies mondiales de surveillance existantes, notamment la Stratégie mondiale intégrée d'observation, le Comité sur les satellites d'observation de la Terre, l'Organisation météorologique mondiale, l'Initiative de surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité, ainsi que d'autres, pour étudier les chevauchements, les lacunes et les divergences;

d) Ayant à l'esprit la recommandation c) ci-dessus, l'équipe a lancé deux projets pilotes: l'un sur les applications de la télédétection à la surveillance de la désertification, l'autre sur la création d'un organisme chargé de l'utilisation de données globales intégrées aux fins de la surveillance de l'environnement avec une série d'ateliers et d'activités de formation ainsi que des centres régionaux de surveillance de l'environnement.

6. *Obstacles à l'application des recommandations:*

Faible contribution des membres aux travaux de l'équipe.

7. *Avantages pouvant être tirés de l'application des recommandations:*

a) Garantir l'utilisation durable des écosystèmes grâce à i) la mise en œuvre d'un système opérationnel de surveillance de la dynamique de la désertification sur certains sites dans des zones arides et semi-arides; ii) l'adaptation et l'évaluation de techniques spatiales utilisables pour la surveillance des zones dégradées dans des zones témoins; iii) la fourniture de directives pour assurer une surveillance efficace de la désertification dans certaines zones témoins compte tenu des conditions particulières qui y règnent; iv) la fourniture d'un appui pour renforcer les capacités des institutions nationales dans le domaine de la surveillance et de l'évaluation de la désertification; v) le renforcement du partenariat entre les organisations et institutions compétentes aux niveaux sous-régional et national;

b) Promotion de la coopération nationale, régionale et mondiale sur des questions d'environnement cruciales. Les techniques de surveillance présentées dans le rapport de l'équipe (A/AC.105/C.1/L.275) constituent une structure complète et efficace pour l'organisation des travaux qui rassemble tous les moyens modernes permettant de recevoir, de traiter et de diffuser des données et des informations, notamment le matériel satellitaire, aérien et terrestre de collecte de données, les applications du GPS et du GLONASS, les supports de communication, les logiciels de traitement et d'intégration des données dans les systèmes d'information géographique et autres systèmes d'information.

8. *États d'avancement des travaux de l'équipe:*

a) L'équipe a tenu quatre réunions à Vienne, pendant les sessions du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de son Sous-Comité scientifique et technique;

b) L'équipe continue de rassembler des informations détaillées fournies par ses membres au sujet de la stratégie de surveillance de l'environnement, et étudie des solutions possibles et élabore des plans en vue de sa mise en œuvre.

^a Communications par l'intermédiaire du Bureau des affaires spatiales au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

Annexe II

Équipe sur la gestion des ressources naturelles

<i>Numéro de l'équipe:</i> 2	<i>Président:</i> V. Jayaraman (Inde)
<p>1. <i>Participants:</i></p> <p>a) <i>Pays:</i> Arabie saoudite, Australie, Azerbaïdjan, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Japon, Kazakhstan, Liban, Mongolie, Maroc, Nigéria, Pakistan, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, République tchèque et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord;</p> <p>b) <i>Organisations:</i> Commission économique pour l'Europe, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture^a, Conseil consultatif de la génération spatiale, Observatoire de Manille et Société d'astronomie des Philippines.</p>	
<p>2. <i>Bref exposé de la mission:</i></p> <p>Les ressources naturelles assurent la subsistance d'une très grande majorité de la population des pays en développement. Les objectifs du Millénaire pour le développement (A/56/326, sect. III) et le Sommet mondial pour le développement durable ont proposé un cadre permettant de gérer les ressources naturelles en recourant à une démarche axée sur les écosystèmes, à la participation des communautés et la "gouvernance verte". Le rapport de l'équipe harmonise les recommandations d'UNISPACE III sur la gestion des ressources naturelles avec les principes qui sont à la base des objectifs du Millénaire pour le développement et du Sommet mondial pour le développement durable.</p>	
<p>3. <i>Conclusions:</i></p> <p>a) Les technologies d'observation de la Terre (télédétection, systèmes d'information géographique et modélisation) fournissent de plus en plus d'informations précieuses, dans les domaines spatial et spectral, qui permettent de mieux comprendre les processus sociaux considérés du point de vue des interactions complexes entre l'homme, les ressources naturelles et l'environnement. On peut citer par exemple la destruction et la régénération de la forêt au Brésil, les interactions entre la population et l'environnement en Thaïlande, le développement rural traditionnel et moderne au Guatemala et l'utilisation des sols et la dynamique de la couverture végétale dans les pays en développement;</p> <p>b) Ces dernières années, les technologies d'observation de la Terre ont été utilisées dans certains pays pour mettre en œuvre la démarche axée sur les écosystèmes afin d'élaborer et de planifier des politiques, de concevoir des interventions et des mécanismes d'application appropriés, et de soutenir directement la base de subsistance des pêcheurs et agriculteurs pauvres;</p>	

c) La promotion de la mise en œuvre à grande échelle des technologies d'observation de la Terre par les pouvoirs publics, le secteur privé et les organisations non gouvernementales et au niveau des communautés et des parties prenantes revêt une grande importance. Pour ce faire et pour que les informations soient utiles, il est essentiel de comprendre les besoins exacts en informations auxquels pourraient répondre les technologies d'observation de la Terre. Le recours à ces technologies doit cependant associer toutes les parties prenantes afin de devenir intrinsèquement participatif. Des projets pilotes ou de démonstration seraient un moyen de rassembler toutes les parties prenantes. Les résultats de tels projets ont plus de chances d'être acceptés si une démarche partant de la base est adoptée. La participation d'organisations non gouvernementales facilite la prise en compte des préoccupations au niveau local. L'utilisation des technologies d'observation de la Terre pour soutenir la "gouvernance verte" à l'aide d'informations et pour mettre en œuvre les conventions et protocoles internationaux est très prometteuse et son efficacité a déjà été démontrée dans certains des pays en développement d'Asie et du Pacifique;

d) L'utilisation des technologies d'observation de la Terre exige des compétences techniques considérables, ainsi que des mécanismes institutionnels permettant de fournir les services et les produits requis aux utilisateurs finals. Parmi les mécanismes de renforcement des capacités, la formation spécialisée et les partenariats institutionnels revêtent une grande importance. Comme il est urgent de dispenser une formation spécialisée à l'utilisation des techniques d'observation de la Terre pour la gestion des ressources naturelles, il importe de promouvoir une telle formation et de diffuser les meilleures pratiques au moyen d'activités de renforcement des capacités.

4. *Recommandations concernant d'autres mesures à prendre:*

a) L'utilisation des technologies d'observation de la Terre pour la gestion des ressources naturelles revêt une grande importance pour le succès d'UNISPACE III, ainsi que pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et l'application des recommandations du Sommet mondial pour le développement durable. Le Bureau des affaires spatiales du Secrétariat de l'ONU pourrait jouer un rôle de catalyseur en favorisant et en préconisant l'utilisation opérationnelle des technologies d'observation de la Terre pour développer le stock de ressources naturelles, en particulier dans le cadre suggéré par le Sommet mondial pour le développement durable. Le Bureau est idéalement placé pour promouvoir un tel concept en incitant les États Membres à adopter des politiques propices à cet égard. Cela devrait permettre de réaliser des projets pilotes à l'intention des parties prenantes et d'établir le cadre d'une coopération internationale visant à favoriser l'utilisation opérationnelle des technologies d'observation de la Terre;

b) Il importe d'établir un recueil des "meilleures pratiques" d'observation de la Terre appliquées à la gestion des ressources naturelles conformément aux recommandations du Sommet mondial pour le développement durable. Sur la base d'une analyse de l'expérience acquise et des enseignements tirés à l'occasion d'initiatives réussies en divers endroits du monde (représentatives de la diversité des contextes et des techniques), ce recueil présentera des informations sur les diverses questions opérationnelles et montrera les avantages que les technologies d'observation de la Terre offrent aux parties prenantes. L'équipe devrait entreprendre cette tâche dès que possible;

c) L'utilisation des techniques d'observation de la Terre dans le secteur des ressources naturelles exige une démarche interdisciplinaire fondée sur la technologie des bases de données, des cadres de modélisation, une multiplicité de thèmes et un système d'aide à la décision. Le caractère interdisciplinaire de ces techniques requiert une formation ciblée et spécialisée, qui tienne compte des nouveaux principes découlant des recommandations du Sommet mondial pour le développement durable. Le Bureau des affaires spatiales pourrait prendre l'initiative d'organiser des cours de formation spécialisés, en tirant parti des compétences et de l'infrastructure des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU dans différentes régions du monde.

5. *Activités déjà menées en application des recommandations:*

L'équipe a engagé le processus d'élaboration du recueil rendant compte des meilleures pratiques.

6. *Obstacles à l'application des recommandations:*

Le fait que les membres de l'équipe n'ont pas fourni suffisamment d'informations au sujet de succès, d'enseignements et d'avis d'experts représentatifs de la diversité des contextes et des techniques d'observation de la Terre dans ce domaine a entravé la mise au point définitive du rapport de l'équipe. Par conséquent, sous sa forme actuelle, celui-ci ne rend pas compte des avis et des connaissances de tous les membres de l'équipe.

7. *Avantages pouvant être tirés de l'application des recommandations:*

a) Conformément aux recommandations d'UNISPACE III, l'application des recommandations figurant dans le rapport de l'équipe mobilisera l'opinion publique en faveur de l'utilisation des technologies d'observation de la Terre pour la gestion des ressources naturelles, en particulier dans les pays en développement;

b) Le recours à l'observation de la Terre aux fins de la gestion des ressources naturelles renforcera les efforts actuellement accomplis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et mettre en œuvre les recommandations du Sommet mondial pour le développement durable, et soutiendra en outre les décisions prises dans le monde entier par les pouvoirs publics et les parties prenantes dans le domaine de la gestion des ressources naturelles.

8. *État d'avancement des travaux de l'équipe:*

L'équipe s'emploie à élaborer un recueil des "meilleures pratiques" suivies dans les différentes régions du monde pour la gestion des ressources naturelles.

^a Communications par l'intermédiaire du Bureau des affaires spatiales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

Annexe III

Équipe sur les prévisions météorologiques et climatiques

<i>Numéro de l'équipe:</i> 4	<i>Présidents:</i> F. D. Santos (Portugal) et D. Hinsman (Organisation météorologique mondiale)
<i>Secrétariat:</i> A. Antunes (Portugal)	
<p>1. <i>Participants:</i></p> <p>a) <i>Pays:</i> Arabie saoudite, Argentine, Australie, Azerbaïdjan, Brésil, Bulgarie, Canada, Chine, Cuba, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Hongrie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Japon, Kazakhstan, Liban, Nigéria, Pakistan, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, République tchèque et Turquie;</p> <p>b) <i>Organisations:</i> Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture^a, Organisation météorologique mondiale, Observatoire de Manille et Société philippine d'astronomie.</p>	
<p>2. <i>Bref exposé de la mission:</i></p> <p>Améliorer les prévisions météorologiques et climatiques grâce à une coopération internationale accrue dans le domaine des applications des satellites météorologiques.</p>	
<p>3. <i>Conclusions:</i></p> <p>a) Les plans établis au sein du système des Nations Unies et en particulier le processus de planification de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) prévoient directement des activités visant à améliorer les prévisions météorologiques et climatiques grâce à une coopération internationale accrue dans le domaine des applications des satellites météorologiques;</p> <p>b) L'équipe a constaté qu'il existait tant à l'intérieur du système des Nations Unies qu'à l'extérieur des mécanismes efficaces de coopération internationale pour assurer la réalisation des objectifs du processus de planification de l'OMM.</p>	
<p>4. <i>Recommandations concernant d'autres mesures à prendre:</i></p> <p>a) Fournir un appui accru aux États Membres par l'intermédiaire de leurs services météorologiques et hydrologiques nationaux, y compris les ressources financières nécessaires, pour les aider à mettre en œuvre le plan à long terme de l'OMM;</p> <p>b) Appuyer les organisations nationales et internationales qui mettent à disposition des systèmes spatiaux (opérationnels ou destinés à la recherche-développement) pour répondre aux besoins de l'OMM en matière de données d'observation.</p>	

5. *Activités déjà menées en application des recommandations:*

L'infrastructure d'observation spatiale actuelle est suffisante pour fournir les données, les produits et les services nécessaires pour répondre aux besoins actuels en matière de prévisions météorologiques et climatiques, et son évolution future permettra de répondre aux besoins accrus en la matière. Il existe deux groupes internationaux spécialisés, le Groupe de coordination des satellites météorologiques (CGMS) et le Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CEOS). Le CGMS a été créé en tant que groupe informel en 1972 par l'Organisation européenne de recherche spatiale, la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) des États-Unis et l'Agence météorologique japonaise afin de coordonner le premier réseau mondial de satellites géostationnaires. En 2002, les agences spatiales de recherche-développement qui contribuent au volet spatial des systèmes mondiaux d'observation sont devenues membres du CGMS. Le Comité sur les satellites d'observation de la Terre, qui a été créé en 1984 comme suite aux recommandations du Sommet économique du Groupe des sept pays les plus industrialisés, joue un rôle central dans la coordination internationale des activités spatiales d'observation de la Terre entre les agences spatiales. Il contribue à assurer la complémentarité et la compatibilité des systèmes spatiaux d'observation de la Terre tant expérimentaux qu'opérationnels en coordonnant la planification des missions, en encourageant l'accès total et non discriminatoire aux données, en fixant des normes pour les produits de données et en définissant des produits de données, des services et des applications compatibles.

6. *Obstacles à l'application des recommandations:*

Insuffisance des ressources pour appuyer les organisations nationales et internationales et fournir une formation adéquate, en particulier dans les pays en développement.

7. *Avantages pouvant être tirés de l'application des recommandations:*

En fournissant des prévisions météorologiques et climatiques fiables et en analysant les causes et les tendances des changements planétaires à plus long terme, l'OMM et ses partenaires ont apporté deux contributions majeures qui non seulement présentent un intérêt incontestable pour l'humanité mais ont également ouvert la voie à un choix d'options plus large pour l'avenir. Chaque année, on déplore en moyenne plus de 50 000 morts et des dizaines de milliards de dollars de dégâts imputables aux catastrophes naturelles, dont la plupart sont liées au climat. D'après certains travaux de recherche, les changements climatiques à long terme modifieraient la répartition, la fréquence et l'intensité des phénomènes météorologiques graves. Lorsqu'il s'agit de prendre les décisions annuelles concernant la production d'aliments et de fibres, d'engager des investissements pluriannuels dans des projets d'infrastructure et ou de gérer les ressources en eau douce, pour ne citer que quelques questions socioéconomiques d'actualité, la fourniture de services et de produits fiables tels que les suivants pourrait être extrêmement utile:

a) *Annonce de phénomènes météorologiques très destructifs avec un délai de 30 minutes*: par exemple, prévoir les tornades avec plus de 10 minutes d'avance est notoirement difficile mais nécessaire dans les zones vulnérables;

b) *Prévision à cinq jours de la trajectoire des ouragans avec une précision de +/-30 km*, afin de réduire le nombre de fausses alertes résultant de l'incertitude actuelle, qui est de 400 km à 3 jours;

c) *Prévisions météorologiques à 10-14 jours*: grâce à de nouvelles mesures, concernant en particulier les vents troposphériques, et à des améliorations importantes des capacités de modélisation, il est possible de repousser les limites des prévisions météorologiques à court et à moyen terme;

d) *Prévisions régionales des précipitations à 12 mois*: il ressort de travaux récents de modélisation du cycle mondial de l'eau qu'il est possible d'établir, à partir d'observations du cycle de l'eau à l'échelle mondiale, des projections spécifiques à l'échelle régionale;

e) *Prévisions à 15-20 mois du phénomène El Niño*: des prévisions "a posteriori" des deux manifestations les plus récentes du phénomène El Niño montrent que cela est possible grâce à des moyens d'observation spatiaux et *in situ* adéquats et à un effort de modélisation bien ciblé;

f) *Prévisions climatiques à 10 ans*: de telles prévisions sont théoriquement possibles grâce à l'intégration des systèmes expérimentaux actuels aux futurs systèmes opérationnels.

8. *État d'avancement des travaux de l'équipe*:

Depuis sa création, l'équipe a organisé plusieurs ateliers et réunions, notamment pendant les sessions du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de son Sous-Comité scientifique et technique. Elle a achevé son travail d'examen, et la mise en œuvre des recommandations indiquées plus haut permettra d'améliorer encore les prévisions climatiques et météorologiques grâce à une coopération internationale accrue dans le domaine des applications des satellites météorologiques.

^a Communications par l'intermédiaire du Bureau des affaires spatiales au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

Annexe IV

Équipe sur la santé publique

<i>Numéro de l'équipe:</i> 6	<i>Président:</i> J. Hamilton (Canada)
1. <i>Participants:</i>	
<p>a) <i>Pays:</i> Arabie saoudite, Argentine, Australie, Azerbaïdjan, Bulgarie, Canada, Chine, Cuba, Équateur, États-Unis d'Amérique, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Kazakhstan, Liban, Nigéria, Pakistan, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, République tchèque, Slovaquie et Turquie;</p> <p>b) <i>Organisations:</i> Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Organisation mondiale de la santé^a, Conseil consultatif de la génération spatiale, Observatoire de Manille et Société philippine d'astronomie.</p>	
2. <i>Bref exposé de la mission:</i>	
Améliorer les services de santé publique en développant et en coordonnant les services spatiaux de télémédecine.	
3. <i>Conclusions:</i>	
<p>a) Les services spatiaux de télémédecine correspondent à un besoin légitime, que ce soit dans les pays du G8 ou dans les pays moins avancés;</p> <p>b) La télémédecine n'est pas la seule application des techniques spatiales dans le domaine de la santé publique; celles-ci peuvent par exemple être également utilisées pour:</p> <p>i) Déceler et surveiller les situations susceptibles d'entraîner l'apparition de certaines maladies;</p> <p>ii) Mener des travaux de surveillance au niveau national afin de déceler les foyers de maladies infectieuses et surveiller leur propagation;</p> <p>iii) Rassembler des données sur les meilleures pratiques médicales et les diffuser à l'échelle mondiale; et</p> <p>iv) Assurer la formation continue du public et des professionnels de la santé;</p> <p>c) Les techniques spatiales peuvent être utilisées non seulement pour améliorer la santé publique mais aussi pour surveiller les catastrophes et en atténuer les effets.</p>	
4. <i>Recommandations concernant d'autres mesures à prendre:</i>	
<p>a) Mettre en place un secrétariat;</p> <p>b) Trouver des ressources pour remplir la mission indiquée plus haut et exécuter le plan de travail de l'équipe, c'est-à-dire organiser une conférence de l'ONU à l'intention de spécialistes de la télémédecine, mettre en place un réseau international de gestion des maladies et établir un rapport sur la situation actuelle et les perspectives de la télémédecine à l'échelle mondiale.</p>	

<p>5. <i>Activités déjà menées en application des recommandations:</i></p> <p>a) Des pourparlers préliminaires ont eu lieu avec le Conseil consultatif de la génération spatiale concernant la fourniture possible de services de secrétariat par cet organisme.</p> <p>b) La Bulgarie a suggéré d'organiser une conférence sur la télémédecine à l'occasion d'une foire commerciale sur la télémédecine et les télésoins à domicile prévue à Luxembourg en avril 2004.</p>
<p>6. <i>Obstacles à l'application des recommandations:</i></p> <p>Impossibilité de trouver des ressources adéquates; l'absence de ressources financières constitue le principal obstacle.</p>
<p>7. <i>Avantages pouvant être tirés de l'application des recommandations:</i></p> <p>a) Amélioration générale du bien-être de la population mondiale;</p> <p>b) Amélioration de la surveillance et de la gestion des maladies aux niveaux national et mondial;</p> <p>c) Meilleures possibilités de formation offertes au public et au personnel médical;</p> <p>d) Assistance pour la surveillance des catastrophes naturelles ou dues à l'homme et pour l'atténuation de leurs effets.</p>
<p>8. <i>État d'avancement des travaux de l'équipe:</i></p> <p>(Informations non communiquées)</p>

^a Information seulement.

Annexe V

Équipe sur la gestion des catastrophes

<i>Numéro de l'équipe: 7</i>	<i>Présidents: Li Chuanrong (Chine), J. Breton (France) et S. Parashar (Canada)</i>
<i>Secrétariat: Canada, Chine et France</i>	
<p>1. <i>Participants:</i></p> <p>a) <i>Pays:</i> Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bolivie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Égypte, Équateur, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Kazakhstan, Liban, Malaisie, Maroc, Mexique, Nigéria, Pakistan, Pérou, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Thaïlande et Turquie;</p> <p>b) <i>Organisations:</i> Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat de l'ONU, secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé^a, Agence spatiale européenne, Association européenne pour l'année internationale de l'espace, Conseil consultatif de la génération spatiale, Observatoire de Manille et Société philippine d'astronomie.</p>	
<p>2. <i>Bref exposé de la mission:</i></p> <p>Étudier et recommander la mise en place, grâce en particulier à la coopération internationale, d'un système mondial opérationnel intégré qui permette de gérer les efforts destinés à atténuer les effets des catastrophes naturelles, les actions de secours et la prévention au moyen de services spatiaux d'observation de la Terre, de télécommunication et autres, en exploitant au maximum les capacités existantes et en comblant les lacunes de manière à obtenir une couverture mondiale.</p>	
<p>3. <i>Conclusions:</i></p> <p>a) Des catastrophes – inondations, séismes, incendies, marées noires, sécheresses et éruptions volcaniques – frappent indistinctement toutes les régions de la planète. Un effort international concerté est donc nécessaire pour en réduire autant que possible les effets. Les catastrophes exigent que l'on analyse en temps utile la situation tout au long du cycle de gestion – prévention et atténuation, préparation, intervention et retour à la normale – en se référant à des bases de données géosociales ou à des cartes thématiques;</p> <p>b) Grâce aux technologies spatiales telles que celles mises en œuvre par les systèmes d'observation de la Terre (satellites météorologiques compris), de télécommunication, de navigation et de positionnement, il est possible d'obtenir les informations nécessaires pour la gestion des catastrophes et de les transmettre en temps utile aux organes de décision. Des investissements considérables ont été effectués ou sont projetés à l'échelle mondiale afin de renforcer ces systèmes spatiaux et leur infrastructure au sol;</p>	

c) Toutefois, les possibilités d'application et l'application effective de ces systèmes à la gestion des catastrophes sont encore loin d'être à la mesure des efforts consacrés à leur mise au point, ce qui continue de poser un problème majeur dans la quasi-totalité des régions. Plusieurs initiatives internationales importantes, notamment la Charte internationale Espace et catastrophes majeures, la constellation de centres de gestion des catastrophes, l'Initiative de surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité, la Stratégie mondiale intégrée d'observation et les récents travaux du groupe sur l'observation de la Terre, visent à intervenir au stade de la mise au point et de l'utilisation des systèmes spatiaux pour mieux les adapter à la gestion de catastrophes; toutes ces initiatives doivent être poursuivies et consolidées;

d) À moins que l'on adopte une démarche concertée et plus globale, il est probable que l'écart considérable qui existe persistera dans tous les domaines d'application (technique, opérationnel, organisationnel, financier, et en matière d'éducation et de formation) des techniques spatiales à la gestion des catastrophes à l'échelle mondiale en raison de la diversité et de l'importance du défi à relever et de l'absence d'efforts soutenus, ciblés et concertés pour répondre aux besoins de l'ensemble des services chargés de la gestion des catastrophes;

e) Dans la quasi-totalité des pays, la gestion des catastrophes relève de différents services et les autorités chargées de la protection civile ne comprennent pas bien la contribution que les technologies spatiales peuvent leur apporter. Il leur manque les capacités et notamment les outils, l'infrastructure et les compétences nécessaires pour connaître ou évaluer les besoins en informations d'origine satellitaire, pour obtenir ces informations grâce aux moyens spatiaux et pour les transmettre, les traiter ou les exploiter en temps voulu.

4. *Recommandations concernant d'autres mesures à prendre:*

a) *Recommandation 1.* Établir un organisme international de coordination spatiale, dénommé "Organisation internationale de coordination spatiale pour la gestion des catastrophes", afin: i) de fournir des services spatiaux d'appui à la gestion des catastrophes complets et abordables au profit de l'humanité tout entière en utilisant pleinement les moyens spatiaux et terrestres existants ou en projet avec la pleine participation des organismes et mécanismes actuels, y compris les autorités chargées de la gestion des catastrophes; et ii) d'élaborer, de mettre en œuvre et d'exploiter un système spatial d'appui à la gestion des catastrophes intégré à l'échelle mondiale qui couvre toutes les phases de la gestion des catastrophes – prévention, atténuation, préparation, intervention et retour à la normale – et qui regroupe toutes les parties prenantes, notamment les exploitants de systèmes spatiaux, les fournisseurs de services à valeur ajoutée et les capacités nationales.

L'équipe recommande une approche pragmatique consistant à prendre comme point de départ l'expérience acquise dans le cadre d'initiatives existantes comme la Charte internationale Espace et catastrophes majeures durant la phase d'intervention et à étendre le rôle de l'organisation proposée à l'ensemble du cycle de la gestion des catastrophes.

L'organisation proposée appuierait: i) les efforts entrepris comme suite à la Stratégie mondiale intégrée d'observation, au Sommet sur l'observation de la Terre, à l'Initiative de surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité et à d'autres actions en vue de mettre en place des infrastructures spatiales mieux adaptées aux besoins dans le domaine de la gestion des catastrophes et de combler les lacunes en matière d'informations et d'observations; ii) les activités d'éducation et de formation de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et d'autres organismes afin d'assurer une amélioration progressive de la gestion des catastrophes;

b) *Recommandation 2.* Établir un fonds qui permette de financer durablement l'application des techniques spatiales à la gestion des catastrophes et le renforcement des capacités des organismes de protection civile dans le domaine de l'utilisation des techniques spatiales.

Les principaux contributeurs au fonds devraient être les organismes de développement et de secours et les principaux bénéficiaires de l'atténuation des effets des catastrophes, tels que les compagnies d'assurance, les organismes de prêt et les utilisateurs finals;

c) *Recommandation 3.* Les États Membres devraient être fortement encouragés à allouer à l'application des techniques spatiales une partie des ressources et des crédits dont ils disposent pour la gestion des catastrophes et à désigner un point de contact unique pour centraliser leurs propres activités en matière de gestion des catastrophes et assurer la liaison avec les actions externes.

5. *Activités déjà menées en application des recommandations:*

L'équipe a élaboré des propositions de plans d'action pour mettre en œuvre chacune des recommandations comme il est dit ci-dessous:

Pour la recommandation 1:

- a) Obtenir l'appui indispensable au lancement de l'organisation envisagée;
- b) Mettre en place un petit bureau de coordination avec du personnel détaché des États Membres;
- c) Définir les fonctions principales de l'organisation envisagée (administration, coordination des politiques, normalisation des produits, renforcement des capacités des pays en développement, formation théorique et pratique des utilisateurs finals et des parties prenantes et analyse et promotion des avantages offerts par les techniques spatiales);
- d) Établir un site Web permettant un accès centralisé aux archives de données d'observation de la Terre;
- e) Établir un catalogue de produits échantillons;
- f) Établir une monographie sur les avantages des techniques spatiales;
- g) Dans un délai de six mois, élaborer un plan de mise en œuvre afin de définir:
 - i) L'organigramme;
 - ii) Les exigences fonctionnelles;
 - iii) Les ressources requises;
- h) Obtenir l'approbation du plan de mise en œuvre;
- i) Faire en sorte que l'organisation soit pleinement opérationnelle dans un délai de trois à cinq ans.

Pour la recommandation 2:

- a) Obtenir l'appui indispensable pour étudier le principe du fonds;
- b) Constituer un groupe de travail chargé de définir les besoins, d'élaborer des options, de proposer des solutions et de recommander un plan de mise en œuvre;
- c) Faire en sorte que les premiers fonds soient disponibles dans un délai d'un an après l'approbation et la totalité dans un délai de trois ans.

<p>Pour la recommandation 3:</p> <p>a) Faire mieux prendre conscience des problèmes et des besoins;</p> <p>b) Promouvoir les avantages (actions d'éducation, projets pilotes pour les pays en développement et validation de la notion d'intervention à l'aide des techniques spatiales).</p>
<p>6. <i>Obstacles à l'application des recommandations:</i></p> <p>Pour que cette importante initiative et les recommandations de l'équipe se concrétisent, il conviendrait tout d'abord que les agences spatiales qui ont parrainé ses travaux soient disposées à coordonner et à utiliser à cette fin leurs différents moyens spatiaux et qu'elles s'y engagent. Il faudrait ensuite qu'elles contribuent, avec les autres parties prenantes, à lancer le processus de mise en œuvre de la structure de gestion des catastrophes proposée.</p>
<p>7. <i>Avantages pouvant être tirés de l'application des recommandations:</i></p> <p>a) Accès plus facile de tous les pays aux informations spatiales pendant toutes les phases des catastrophes;</p> <p>b) Création d'une entité internationale agissant de façon cohérente et coordonnée dans le domaine de l'espace et des catastrophes naturelles et technologiques;</p> <p>c) À long terme, réduction importante du coût des catastrophes naturelles pour chacun des pays qui auront adopté des politiques renforcées de planification urbaine et d'utilisation des sols dans le contexte de la prévention des catastrophes, qui auront établi une base d'informations plus précise et plus crédible pour la prévision des risques et l'alerte précoce et qui auront mis sur pied des capacités plus complètes leur permettant d'utiliser pleinement les services spatiaux pendant la phase d'intervention d'urgence.</p>
<p>8. <i>État d'avancement des travaux de l'équipe:</i></p> <p>L'équipe a achevé son rapport final.</p>

^a Information seulement.

Annexe VI

Équipe sur le partage des connaissances

<i>Numéro de l'équipe:</i> 9	<i>Présidents:</i> M. Othman (Malaisie) et V. Cassapoglou (Grèce)
<i>Secrétariat:</i> Malaisie	
<p>1. <i>Participants:</i></p> <p>a) <i>Pays:</i> Bélarus, Fédération de Russie, Grèce, Indonésie, Iran (République islamique d'), Malaisie, République dominicaine, Thaïlande et Turquie;</p> <p>b) <i>Organisations:</i> Conseil consultatif de la génération spatiale.</p>	
<p>2. <i>Bref exposé de la mission:</i></p> <p>Promotion de l'utilisation des télécommunications spatiales pour un meilleur partage des connaissances.</p>	
<p>3. <i>Conclusions:</i></p> <p>a) La capacité à communiquer est fondamentale pour le développement de nombreuses communautés dans le monde entier. Il est souvent impossible de desservir par des moyens terrestres les régions isolées comme les îles et les zones montagneuses. Les télécommunications spatiales ne connaissent pas d'obstacles géographiques et constituent de ce fait la seule solution pour de nombreuses communautés;</p> <p>b) Les systèmes de télécommunications spatiales sont en mesure d'offrir des technologies haut de gamme: télécommunications à large bande, téléphonie mobile et largeur de bande à la demande;</p> <p>c) Les services de télécommunications spatiales sont toujours des projets à grande échelle, entrepris de façon générale par le secteur privé en réponse à la concurrence qui s'exerce sur le marché;</p> <p>d) La création et l'application de nouvelles connaissances sont essentielles à la survie de presque toutes les économies et peuvent contribuer à générer des avantages économiques à l'avenir. Pour que le partage des connaissances devienne réalité, il faut que l'infrastructure des technologies de l'information et de la communication soit adéquate. Les services de télécommunications spatiales pourraient assurer la connectivité nécessaire à l'amélioration de ce partage.</p>	
<p>4. <i>Recommandations concernant d'autres mesures à prendre:</i></p> <p>a) Recenser les infrastructures de télécommunications spatiales existantes et en projet à accès universel;</p> <p>b) Recenser les obstacles à la mise en œuvre d'un système spatial de télécommunications;</p> <p>c) Élaborer des politiques et des plans stratégiques qui puissent conduire à la promotion de l'utilisation des systèmes de télécommunications spatiales aux fins de l'amélioration du partage des connaissances.</p>	

5. *Activités déjà menées en application des recommandations:*

Une étude est en cours afin d'évaluer les capacités de télécommunications spatiales des États Membres. Il a été établi un questionnaire qui a été distribué aux États Membres avec le concours du Bureau des affaires spatiales.

6. *Obstacles à l'application des recommandations:*

Ces obstacles n'ont pas encore été recensés car les résultats de l'enquête n'ont pas encore été examinés.

7. *Avantages pouvant être tirés de l'application des recommandations:*

Favoriser la coopération nationale, régionale et mondiale dans le domaine de l'utilisation des télécommunications spatiales aux fins de l'amélioration du partage des connaissances.

8. *État d'avancement des travaux de l'équipe:*

a) L'équipe a tenu deux réunions à Vienne pendant les sessions du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de son Sous-Comité scientifique et technique;

b) L'équipe s'est réunie à Bangkok à l'occasion de l'atelier sur la contribution des communications spatiales à la réduction de la fracture numérique (organisé pour les pays de l'Asie et du Pacifique);

c) L'équipe est en train de compiler des informations sur les infrastructures de télécommunications spatiales des États Membres.

Annexe VII

Équipe sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite

<p><i>Numéro de l'équipe:</i> 10</p>	<p><i>Présidents:</i> K. Hodgkins (États-Unis d'Amérique) et M. Caparole (Italie)</p> <p><i>Secrétariat:</i> Inde, Malaisie (pour l'établissement du rapport) et Union internationale des télécommunications (pour la gestion du tableau d'affichage électronique sur le Web)</p>
<p>1. <i>Participants:</i></p> <p>a) <i>Pays:</i> Allemagne, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Bélarus, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Égypte, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Japon, Liban, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Nigéria, Pakistan, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Turquie, Ukraine et Zambie;</p> <p>b) <i>Organisations:</i> Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Organisation de l'aviation civile internationale, Union internationale des télécommunications, Agence spatiale européenne, Commission européenne, Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne (Eurocontrol), Civil GPS Service Interface Committee, Association européenne pour l'année internationale de l'espace, American Institute of Aeronautics and Astronautics, Association internationale des instituts de navigation, Association internationale de géodésie, Bureau international des poids et mesures, Association cartographique internationale, Fédération internationale des géomètres et International GPS Service.</p>	
<p>2. <i>Bref exposé de la mission:</i></p> <p>a) Passer en revue les travaux entrepris en vue d'obtenir un système continu de radionavigation et de positionnement par satellite;</p> <p>b) Évaluer les modèles actuels de coopération internationale et déterminer ceux qui pourraient convenir pour le développement des systèmes et des services mondiaux de navigation par satellite;</p> <p>c) Recommander aux organismes des Nations Unies, à leurs États Membres et à d'autres organisations internationales des mesures précises pour promouvoir les intérêts des utilisateurs des GNSS et pour mieux faire connaître les services GNSS, en améliorer la qualité et en faciliter l'utilisation, en particulier dans les pays en développement.</p>	
<p>3. <i>Conclusions:</i></p> <p>a) Les GNSS et leurs compléments sont généralement jugés utiles pour un large éventail d'applications sociétales, civiles et commerciales. Les fournisseurs de GNSS s'efforcent de mieux faire connaître les avantages aux décideurs, mais cette tâche dépasse les moyens de chacun d'entre eux. Un mécanisme de coordination auquel participeraient les exploitants de GNSS et de leurs compléments ainsi que des organisations internationales compétentes pourrait facilement être créé à cet effet;</p>	

b) Le grand public et les experts gouvernementaux et non gouvernementaux sont, semble-t-il, conscients de l'utilité des services de navigation, de positionnement et de chronométrie offerts par les GNSS. Malgré la concurrence qui s'exerce actuellement et qui continuera de s'exercer à l'avenir entre les exploitants de GNSS, il ne fait pas de doute que leur collaboration s'intensifiera afin de mieux servir les utilisateurs. Il ne faut plus se contenter d'une simple action de sensibilisation auprès du public et des experts mais fournir également une assistance aux fins de l'intégration des GNSS dans les infrastructures nationales (publiques, commerciales et scientifiques) essentielles, en particulier dans les pays en développement. Il faut pour cela convoquer régulièrement des ateliers régionaux tels que ceux organisés récemment par le Bureau des affaires spatiales et établir des "feuilles de route" ainsi que des rapports techniques en vue de l'introduction de services GNSS dans les pays en développement;

c) La sécurité et l'intégrité des signaux GNSS constituent l'une des priorités essentielles pour les utilisateurs dans le monde entier, quelle que soit l'application. Il est urgent d'aider les autorités nationales et régionales, en particulier dans les pays en développement, à mettre en place des mécanismes pour détecter et éliminer les sources d'interférence susceptibles de dégrader les signaux des GNSS et de leurs compléments.

4. *Recommandations concernant d'autres mesures à prendre:*

a) Les fournisseurs de GNSS et de compléments devraient mettre en place un comité international GNSS au sein duquel siègeraient également les organisations internationales compétentes afin: i) d'encourager une compatibilité et une interopérabilité optimales; ii) de définir des mécanismes pour appliquer des mesures destinées à protéger la fiabilité et l'intégrité des signaux aux niveaux national, régional et mondial; iii) de mettre sur pied des centres d'information pour les utilisateurs; iv) d'établir des "feuilles de route" et des rapports techniques en vue de l'introduction de services GNSS; v) d'organiser des ateliers régionaux; et vi) d'offrir des possibilités de formation à l'utilisation des GNSS, en particulier dans les pays en développement. Le comité proposé pourrait avoir besoin d'un secrétariat. Il aurait pour objet de faciliter les échanges d'informations entre utilisateurs et fournisseurs de GNSS, sans empiéter sur le rôle et les fonctions des fournisseurs de services GNSS et des organisations intergouvernementales telles que l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), l'Organisation maritime internationale (OMI) et l'Union internationale des télécommunications (UIT);

b) i) Le Bureau des affaires spatiales, par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, devrait continuer à organiser des ateliers régionaux pour promouvoir l'utilisation des GNSS et de leurs compléments dans les pays en développement;

ii) Les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU devraient envisager de traiter les programmes GNSS dans le cadre de leurs activités de formation;

iii) En coopération avec les fournisseurs de GNSS et de compléments, ou du comité international qu'il est proposé de créer, le Bureau des affaires spatiales devrait mettre en place et tenir à jour un site Web donnant les informations descriptives sur les systèmes et indiquant les nouveautés concernant les applications, les possibilités de formation et où obtenir une assistance pour l'intégration des GNSS dans les infrastructures nationales ainsi que pour la protection de la fiabilité et de l'intégrité des signaux aux niveaux national et régional. Le comité qu'il est proposé de créer pourrait définir le concept et la structure du site Web et recenser des méthodes de travail permettant de recueillir les informations et les mettre à jour sur une base régulière. Ce site Web pourrait ensuite être intégré à celui du Bureau des affaires spatiales et ce dernier pourrait en assurer la gestion en coopération avec le comité proposé, sous réserve que des ressources suffisantes soient disponibles.

5. *Activités déjà menées en application des recommandations:*

On a déjà commencé à mettre en œuvre la recommandation 4 b)-i) ci-dessus en organisant en 2001-2003 une série de quatre ateliers régionaux (qui se sont tenus en Autriche, au Chili, en Malaisie et en Zambie) et deux réunions internationales d'experts sur les GNSS et le développement durable sous le coparrainage de l'ONU, des États-Unis d'Amérique et de l'Agence spatiale européenne. Un atelier international s'est tenu en décembre 2003 pour examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations formulées par la réunion internationale d'experts de novembre 2002. Cet atelier a axé ses travaux sur l'élaboration du mandat du comité qu'il est proposé de créer. Il est prévu qu'une autre réunion se tienne à Vienne en décembre 2004.

6. *Obstacles à l'application des recommandations:*

S'agissant des recommandations qui nécessitent l'adoption de mesures par le Bureau des affaires spatiales, le fait que celui-ci manque de ressources, notamment en personnel, pour entreprendre des travaux supplémentaires, en particulier dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, constitue l'un des obstacles principaux. Il en va de même pour les recommandations qui requièrent des contributions supplémentaires des fournisseurs de systèmes. Alors que dans le domaine de l'aviation civile, les applications des GNSS sont bien coordonnées par l'intermédiaire de l'OACI, le comité qu'il est envisagé de créer aura fort à faire pour promouvoir les applications des GNSS dans d'autres domaines, principalement du fait que certaines des applications ayant pour objet de fournir des services de positionnement et de navigation précis dans ces domaines sont tributaires des infrastructures de télécommunication et autres disponibles au niveau national. Pour l'instant, il n'existe encore aucun organe international chargé de superviser et de coordonner les spécifications du matériel et des services dans les domaines en question.

7. *Avantages pouvant être tirés de l'application des recommandations:*

La mise en œuvre de la recommandation figurant dans la section 4 a) plus haut permettrait notamment de mieux faire connaître aux décideurs les avantages des GNSS et d'obtenir par conséquent un appui politique accru qui se traduirait par des financements publics en vue de l'intégration des GNSS dans les infrastructures nationales. La mise en œuvre des recommandations indiquées plus haut dans la section 4 b) aurait notamment pour effet d'accroître les possibilités de formation aux applications GNSS dans les pays en développement, d'élargir l'accès de ces pays aux informations concernant les GNSS et leurs compléments ainsi que leurs applications et les services disponibles, et de leur offrir de meilleurs services consultatifs techniques en vue de l'utilisation des GNSS dans le cadre de leurs activités de développement.

8. *État d'avancement des travaux de l'équipe:*

L'équipe a tenu huit réunions. Elle a: i) rassemblé des informations exhaustives sur les GNSS et leurs compléments, et notamment sur les grandes orientations, les spécifications des systèmes et les activités connexes menées dans le cadre d'une coopération internationale; ii) effectué une enquête mondiale sur les possibilités de formation actuelles dans le domaine des GNSS; et iii) recensé des applications régionales spécifiques des GNSS. Sur la base des conclusions et recommandations préliminaires de l'équipe, des travaux sont en cours pour mettre sur pied le comité proposé.

Annexe VIII

Équipe sur le développement durable

<i>Numéro de l'équipe:</i> 11	<i>Président:</i> A. A. Abiodun (Nigéria) <i>Secrétariat:</i> Nigéria
1. <i>Participants:</i>	
<p>a) <i>Pays:</i> Afrique du Sud, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bélarus, Bolivie, Chili, Chine, Égypte, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Iran (République islamique d'), Iraq, Liban, Malaisie, Maroc, Monaco, Mongolie, Nigéria, Pakistan, Pérou, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Turquie;</p> <p>b) <i>Organisations:</i> Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture^a, Société internationale de photogrammétrie et de télédétection, Association européenne pour l'Année internationale de l'espace, National Space Society, Conseil consultatif de la génération spatiale, Observatoire de Manille et Société philippine d'astronomie.</p>	
2. <i>Bref exposé de la mission:</i>	
<p>a) Examiner les raisons pour lesquelles la technologie spatiale est un élément indispensable de tout programme viable en matière de développement durable, et plus précisément déterminer les moyens par lesquels la technologie spatiale peut améliorer la compréhension et la gestion des grands systèmes permettant la vie (air, terre et eau), y compris l'évaluation et la gestion, par exemple, de la sécurité agricole et alimentaire, de la sûreté, de l'environnement, de l'éducation, des transports, des soins de santé et de l'atténuation des catastrophes;</p> <p>b) Déterminer les mesures essentielles que chaque pays devrait prendre pour se doter des capacités spatiales nécessaires à l'appui de ses buts en matière de développement durable.</p>	
3. <i>Conclusions:</i>	
<p>a) La collecte et l'analyse de données acquises dans l'espace, y compris l'utilisation d'informations géographiques, sont une première étape vers le développement durable. L'inaptitude de nombreuses sociétés à entreprendre des efforts de développement durables est due à la mauvaise qualité de la collecte, de l'organisation et de la gestion des données;</p> <p>b) La technologie spatiale a mis en évidence l'interdépendance du monde en ce qui concerne les questions de développement durable. Ce fait est illustré par les Principes sur la télédétection (résolution 41/65 de l'Assemblée générale, annexe), l'éruption volcanique du mont Pinatubo en 1991 et l'entrée en vigueur, le 1^{er} novembre 2000, de la Charte internationale Espace et catastrophes majeures;</p> <p>c) Les États Membres, en particulier les pays en développement, participent de plus en plus aux activités spatiales et y consacrent des investissements sans cesse plus importants parce qu'ils se rendent compte que la technologie spatiale est un instrument viable de développement durable.</p>	

4. *Recommandations concernant d'autres mesures à prendre:*

a) Chaque pays devrait élaborer d'urgence une politique adaptée à ses capacités sur les aspects du développement durable liés à l'espace et sensibiliser périodiquement ses décideurs à l'intérêt de la science spatiale et à la contribution de celle-ci au développement humain, en organisant des conférences nationales et régionales appropriées. Chaque pays devrait améliorer d'urgence les compétences de son personnel en participant aux activités de centres régionaux d'excellence en matière de science et de technologie spatiales, et mettre en place des réseaux rassemblant des organismes nationaux et régionaux en vue de faciliter et de renforcer la recherche menée en collaboration;

b) Pour assurer une coordination dynamique des activités en matière d'environnement, des organisations internationales telles que le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture devraient apporter aux États Membres une autorité intellectuelle reposant sur des bases scientifiques et techniques solides. Pour que les décisions prises reposent sur une base fiable, il faudrait établir des liens plus étroits entre les conventions relatives au développement durable et des organismes scientifiques du monde entier, tels que la Société internationale de photogrammétrie et de télédétection, le Comité de la recherche spatiale et la Fédération internationale d'astronautique, et leurs organismes consultatifs scientifiques devraient s'ouvrir à des experts dans les domaines de la science et de la technologie spatiales;

c) Au niveau politique, les pays d'Afrique et d'Asie occidentale devraient d'urgence mettre sur pied, au niveau régional, des activités semblables à celles de la Conférence de l'espace pour les Amériques et de la Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique. Il faudrait que l'Assemblée générale évalue régulièrement la mesure dans laquelle les États Membres s'emploient à atteindre les buts adoptés au niveau mondial en matière de développement durable.

5. *Activités déjà menées en application des recommandations:*

a) Création de centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'Organisation des Nations Unies;

b) Organisation continue d'activités relatives au développement durable par le Bureau des affaires spatiales, l'Agence spatiale européenne, le Comité sur les satellites d'observation de la Terre et la Fédération internationale d'astronautique, en coopération avec les États Membres;

c) Entrée en vigueur de la Charte internationale Espace et catastrophes majeures le 1^{er} novembre 2000.

6. *Obstacles à l'application des recommandations:*

a) Les activités spatiales, en particulier celles qui peuvent soutenir des programmes de développement durable, ne figurent pas parmi les priorités nationales;

b) Les programmes de développement durable faisant appel aux techniques spatiales ne bénéficient pas du soutien politique ni des engagements financiers et autres requis au niveau national.

7. *Avantages pouvant être tirés de l'application des recommandations:*

- a) Présence de personnel qualifié capable de contribuer à la création et à l'utilisation de connaissances scientifiques et techniques et à l'adaptation des dispositifs institutionnels existants;
- b) Conclusion d'accords régionaux et internationaux sur des domaines de coopération spatiale susceptibles de soutenir les efforts de développement durable, y compris la mise en place de réseaux appropriés;
- c) Existence de comités consultatifs dans le domaine de l'espace susceptibles de concourir à l'application des diverses conventions internationales se rapportant au développement durable;
- d) Conclusion d'accords entre chaque pays et des organismes de financement tels que le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, en vue de soutenir les aspects de la stratégie nationale de développement qui favorisent le développement durable.

8. *État d'avancement des travaux de l'équipe:*

- a) En élaborant le rapport de l'équipe et en participant à des réunions et des conférences internationales, les membres de l'équipe ont contribué à mieux faire connaître, dans le monde entier, le rôle de la science et de la technologie spatiales dans le développement durable;
- b) L'équipe coopère avec des organismes internationaux tels que le Bureau des affaires spatiales, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Comité sur les satellites d'observation de la Terre et l'Agence spatiale européenne, dans le cadre des activités que ceux-ci mènent en matière de développement durable dans l'intérêt des États Membres;
- c) L'équipe sensibilise les États Membres à la nécessité de combler la fossé numérique qui existe entre les blocs régionaux ou à l'intérieur de ces blocs et au rôle et à l'importance de la Charte internationale Espace et catastrophes majeures.

^a Communications par l'intermédiaire du Bureau des affaires spatiales.

Annexe IX

Équipe sur les objets gravitant sur une orbite proche de la Terre

<p><i>Numéro de l'équipe:</i> 14</p>	<p><i>Président:</i> R. Tremayne-Smith (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)</p> <p><i>Secrétariat:</i> Royaume-Uni avec l'assistance des États-Unis d'Amérique, du Comité de la recherche spatiale, de l'Union astronomique internationale et de la Spaceguard Foundation</p>
<p>1. <i>Participants:</i></p> <p>a) <i>Pays:</i> Arabie saoudite, Australie, Brésil, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, Iran (République islamique d'), Iraq, Japon, Kazakhstan, Liban, Pakistan, Pologne, République arabe syrienne, République tchèque et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord;</p> <p>b) <i>Organisations:</i> Agence spatiale européenne, Comité de la recherche spatiale, Union astronomique internationale, National Space Society, Conseil consultatif de la génération spatiale, Spaceguard Foundation, Comité européen pour la science spatiale de la Fondation européenne de la science.</p>	
<p>2. <i>Bref exposé de la mission:</i></p> <p>a) Examiner la nature, la structure et l'organisation des activités en cours dans le domaine des objets gravitant sur une orbite proche de la Terre;</p> <p>b) Repérer les lacunes dans les activités en cours et indiquer en particulier les cas dans lesquels une coordination supplémentaire est nécessaire et/ou d'autres pays ou organisations pourraient apporter des contributions;</p> <p>c) Proposer des mesures pouvant améliorer la coordination internationale en collaboration avec des organismes spécialisés.</p>	
<p>3. <i>Conclusions:</i></p> <p>a) On estime que la menace que représentent les objets gravitant sur une orbite proche de la Terre est comparable à des dangers mieux connus et que le risque a un caractère mondial;</p> <p>b) Dans une série de domaines scientifiques, il est nécessaire de fournir un soutien et d'assurer une coordination, en vue d'améliorer l'évaluation du risque;</p> <p>c) Une collaboration planifiée et intégrée représente l'action la plus économique sur les plans des activités scientifiques (recherche, études et planification en vue de l'atténuation des risques) et des mesures à prendre en cas d'urgence.</p>	
<p>4. <i>Recommandations concernant d'autres mesures à prendre:</i></p> <p>a) Encourager un renforcement de la collaboration internationale en vue d'une étude des problèmes et d'une amélioration de la compréhension de la nature de la menace; élaborer d'ici à 2005 de meilleurs principes directeurs à l'intention des organisations chargées de gérer les risques;</p>	

b) Le Conseil international pour la science devrait examiner et encourager ses membres à examiner les recommandations contenues dans divers rapports (voir le plan de travail et d'autres documents de référence, tels que le rapport d'une équipe spéciale sur les objets potentiellement dangereux gravitant sur une orbite proche de la Terre, établi à la demande du Gouvernement du Royaume-Uni, et les constatations et conclusions de l'Atelier du Forum mondial de la science de l'OCDE sur les objets gravitant sur une orbite proche de la Terre: risques, politiques et actions, organisé à Frascati (Italie) en janvier 2003, et participer à la planification des activités multidisciplinaires nécessaires (des renseignements détaillés seront communiqués sur les activités programmées pour 2004 par le Conseil international pour la science);

c) Il convient de mieux coordonner les activités aux niveaux national, régional et international, en utilisant et en améliorant les mécanismes existants chaque fois que cela est possible. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique pourrait assurer cette coordination, éventuellement en inscrivant un point consacré à cette question à l'ordre du jour des quarante-deuxième et quarante-troisième sessions du Sous-Comité scientifique et technique en 2005 et 2006. L'Équipe présentera un rapport destiné à faciliter l'examen de ce point de l'ordre du jour. Le plan de travail provisoire sera examiné par le Sous-Comité à sa quarante et unième session en 2004.

5. *Activités déjà menées en application des recommandations:*

Le Conseil international pour la science examinera les questions soulevées lors de l'Atelier du Forum mondial de la science de l'OCDE tenu à Frascati (Italie) dans le cadre de ses activités relatives aux objets gravitant sur une orbite proche de la Terre. Les missions d'observation des objets gravitant sur une orbite proche de la Terre font de plus en plus souvent l'objet d'une coordination internationale. Dans le cadre du suivi de l'Atelier, le groupe de travail sur le Forum mondial de la science de l'OCDE procède à une analyse des risques que représentent au niveau national les objets gravitant sur une orbite proche de la Terre.

6. *Obstacles à l'application des recommandations:*

a) Des chevauchements et une concurrence existent en ce qui concerne les activités de recherche et de découverte, et dans bien des cas, il n'est pas donné systématiquement suite aux résultats d'observations;

b) Pour obtenir une solution globale, une participation des pouvoirs publics et des milieux scientifiques est nécessaire. Il faut que les spécialistes de différentes disciplines scientifiques collaborent davantage et répondent également aux besoins du personnel chargé de faire face aux situations d'urgence.

7. *Avantages pouvant être tirés de l'application des recommandations:*

a) Coordination et coopération accrues débouchant sur une amélioration des capacités de recherche et une utilisation plus efficace des télescopes et des moyens connexes employés pour les activités de découverte et de suivi;

b) Les besoins et les objectifs de recherche des États s'inscriront dans un cadre de référence commun et correspondront aux besoins à long terme. Une concordance et, par conséquent, une communication s'établiront entre les activités de planification d'urgence des États et la recherche universitaire dans ce domaine. Cela devrait permettre de s'entendre sur la nécessité d'un accès approprié et rapide aux données, ainsi que sur les ressources nécessaires.

8. *État d'avancement des travaux de l'équipe:*

Les exposés présentés par les membres de l'équipe aux dernières sessions du Sous-Comité scientifique et technique et du Comité ont permis de mieux faire connaître aux membres de ces organes les questions relatives aux objets gravitant sur une orbite proche de la Terre.

Annexe X

Équipe sur le renforcement des capacités

<i>Numéro de l'équipe:</i> 17	<i>Président:</i> T. Kurasaki (Japon)
<i>Secrétariat:</i> Japon	
<p>1. <i>Participants:</i></p> <p>a) <i>Pays:</i> Arabie saoudite, Argentine, Azerbaïdjan, Bolivie, Brésil, Canada, Colombie, Égypte, Équateur, États-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Liban, Maroc, Mexique, Nigéria, Pakistan, Pérou, Philippines, Portugal et République arabe syrienne;</p> <p>b) <i>Organisations:</i> Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Agence spatiale européenne, Comité sur les satellites d'observation de la Terre, Comité de la recherche spatiale, Fédération internationale d'astronautique, Union astronomique internationale, National Space Society, Conseil consultatif de la génération spatiale et Observatoire de Manille.</p>	
<p>2. <i>Bref exposé de la mission:</i></p> <p>Renforcer les capacités: a) en mettant en commun l'information sur les moyens existants, par exemple les programmes de bourses; et b) en déterminant comment offrir davantage de possibilités d'éducation et de formation; et c) en organisant et en mettant en place des mécanismes pour échanger des informations sur le renforcement des capacités, y compris des méthodes, des matériels et des compétences pédagogiques éprouvés.</p>	
<p>3. <i>Conclusions:</i></p> <p>a) Afin de renforcer les capacités globales, il est nécessaire de réduire l'écart entre les pays qui mènent des activités spatiales et les pays en développement. Il faudrait s'efforcer d'accroître les possibilités d'éducation et de formation dans les pays en développement en améliorant l'accès aux informations pertinentes, par exemple en ce qui concerne les meilleures pratiques suivies par les pays ayant des activités spatiales. En particulier, il faudrait encourager une meilleure mise à profit des possibilités de formation offertes au sein du système des Nations Unies, par exemple par les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU, et mettre en place un réseau interrégional d'échange d'informations;</p> <p>b) L'éducation et la formation devraient être encouragées à tous les niveaux, des enfants jusqu'aux postdoctorants, aux enseignants et aux experts. À cet effet, des informations pertinentes concernant tous les niveaux devraient être diffusées et mises en commun, en tenant compte du fait que les pays en développement mettent l'accent sur le niveau universitaire, qui est particulièrement important pour le renforcement effectif de leurs capacités, en particulier dans le domaine des applications spatiales;</p> <p>c) Pour véritablement renforcer les capacités, il faut non seulement que l'on essaie d'apporter des solutions à long terme aux problèmes actuels, mais aussi que la communauté spatiale et les pouvoirs publics se montrent davantage disposés à appuyer les activités d'éducation et de formation aux sciences et techniques spatiales, aux niveaux local et régional.</p>	

<p>4. <i>Recommandations concernant d'autres mesures à prendre:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> a) Promouvoir l'échange d'informations et de matériels pédagogiques; b) Coordonner les activités internationales relatives au renforcement des capacités; c) Accroître l'assistance aux activités des centres régionaux; d) Accroître les possibilités de continuer à échanger des idées sur le renforcement des capacités; e) Favoriser l'augmentation des ressources budgétaires et des bourses; f) Élaborer et diffuser des brochures éducatives.
<p>5. <i>Activités déjà menées en application des recommandations:</i></p> <p>a) Divers types d'activités visant à renforcer les capacités sont en cours d'exécution, par exemple le Programme mondial d'éducation et d'observation pour la défense de l'environnement (GLOBE), le projet Eduspace de l'Agence spatiale européenne, le programme d'éducation spatiale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, les activités du Conseil consultatif de la génération spatiale, les activités du Groupe de travail spécial sur l'éducation et la formation du Comité sur les satellites d'observation de la Terre, le programme pour la technologie, les applications et la recherche spatiales (STAR) de l'Institut asiatique de technologie et les activités du Sous-Groupe sur le renforcement des capacités du Groupe spécial sur l'observation de la Terre. Ces activités sont récapitulées dans le rapport final de l'équipe;</p> <p>b) Un forum sur le renforcement des capacités, qui a réuni 52 participants de 17 pays et organisations, a été organisé par l'équipe à Houston, Texas (États-Unis) le 15 octobre 2002. Les résultats de ce forum sont disponibles sur le site Web du Bureau des affaires spatiales (www.oosa.unvienna.org/unisp-3/followup/action_team_17/houston2002/index.html).</p> <p>Des informations sur les activités de l'équipe et notamment sur ses réunions de coordination peuvent être obtenues sur le site Web de l'équipe: (www.bonnoffice2002.org/UN).</p>
<p>6. <i>Obstacles à l'application des recommandations:</i></p> <p>a) Il y a un écart important entre les pays qui mènent des activités spatiales et les pays en développement pour ce qui est du renforcement des capacités;</p> <p>b) Le problème de la langue est l'un des obstacles dont il faut tenir compte en matière d'éducation spatiale, en particulier lorsqu'on s'adresse à de très jeunes élèves, étant donné que la plus grande partie des informations disponibles n'existent qu'en anglais; les États devraient traduire un certain nombre de documents dans leurs langues respectives, à l'aide du dictionnaire multilingue de l'espace de l'Académie internationale d'astronautique;</p> <p>c) Les États et organisations membres devraient contribuer aux efforts que mène le Bureau des affaires spatiales en collaboration avec l'UNESCO pour coordonner à l'échelle internationale les activités de renforcement des capacités.</p>
<p>7. <i>Avantages pouvant être tirés de l'application des recommandations:</i></p> <p>Les activités visant à renforcer les capacités seraient facilitées, en particulier dans les pays en développement, et seraient intensifiées à tous les niveaux dans toutes les régions, ce qui contribuerait à l'essor des utilisations pacifiques de l'espace.</p>

8. *État d'avancement des travaux de l'équipe:*

L'équipe a déjà tenu neuf réunions de coordination. Sur la base des réponses au questionnaire qu'elle a distribué et d'autres informations communiquées par les pays et organisations participants et d'autres pays coopérants intéressés, elle a établi et présenté un rapport final dans lequel elle propose des plans d'action concrets dont la mise en œuvre devrait être assurée pour l'instant en coordonnant au niveau international les efforts de renforcement des capacités.

Annexe XI

Équipe sur la sensibilisation

<i>Numéro de l'équipe:</i> 18	<i>Présidents:</i> L. Sperry (États-Unis d'Amérique) et J. Wimmer (Autriche)
<p>1. <i>Participants:</i></p> <p>a) <i>Pays:</i> Arabie saoudite, Australie, Autriche, Bolivie, Brésil, Égypte, États-Unis d'Amérique, France, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Kazakhstan, Liban, Malaisie, Maroc, Nigéria, Pakistan, Pérou, Philippines, Portugal, République arabe syrienne et République tchèque;</p> <p>b) <i>Organisations:</i> Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture^a, Agence spatiale européenne, Comité de la recherche spatiale, Association de droit international, Société internationale de photogrammétrie et de télédétection, Université internationale de l'espace, Association européenne pour l'Année internationale de l'espace, National Space Society, Conseil consultatif de la génération spatiale, Spaceweek International Association, Agence spatiale autrichienne, Observatoire de Manille et Société philippine d'astronomie.</p>	
<p>2. <i>Bref exposé de la mission:</i></p> <p>a) Évaluer les efforts en cours pour faire davantage prendre conscience aux décideurs et au grand public de l'importance des activités spatiales et du rôle qu'elles peuvent jouer;</p> <p>b) Établir une liste d'exemples d'activités de sensibilisation réussies;</p> <p>c) Déterminer des activités de sensibilisation pouvant être entreprises et des auditoires pouvant être ciblés, en particulier pour faire connaître les travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et du Bureau des affaires spatiales;</p> <p>d) Faire des recommandations concernant les activités de sensibilisation pouvant être entreprises et les auditoires pouvant être ciblés à l'avenir.</p>	
<p>3. <i>Conclusions:</i></p> <p>a) La recommandation 18 d'UNISPACE III ("Faire prendre davantage conscience aux décideurs et au grand public de l'importance des activités spatiales") est appliquée à différents niveaux (intergouvernemental, gouvernemental et non gouvernemental), en partie dans le cadre d'activités spécialement conçues à cet effet;</p> <p>b) Comme il est impossible d'établir une liste complète des activités pertinentes menées dans le monde, l'équipe s'efforce d'examiner et de choisir des exemples caractéristiques;</p> <p>c) Des différences considérables subsistent entre les divers acteurs concernés pour ce qui est de l'importance accordée aux mesures de sensibilisation.</p>	
<p>4. <i>Recommandations concernant d'autres mesures à prendre:</i></p> <p>a) Évaluation par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique lors de son examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III en 2003 et 2004;</p>	

b) Formulation d'observations et de recommandations par le Comité et l'Assemblée générale en 2004 en ce qui concerne la mise en œuvre de la recommandation et les types d'activités pouvant être entreprises à l'avenir par tous les acteurs concernés;

c) Suggestions concrètes concernant les activités futures du Comité et du Bureau des affaires spatiales dans le cadre de l'ONU.

5. *Activités déjà menées en application des recommandations:*

(Voir plus haut l'alinéa a) de la section 3 intitulée "Conclusions".)

6. *Obstacles à l'application des recommandations:*

Une évaluation et une analyse exhaustives sont très difficiles en raison de l'ampleur du sujet.

7. *Avantages pouvant être tirés de l'application des recommandations:*

Une prise de conscience accrue permettrait de mieux comprendre comment les activités spatiales peuvent notamment contribuer, au meilleur coût, au développement durable, à la protection de l'environnement et à la sécurité humaine.

8. *État d'avancement des travaux de l'équipe:*

Le processus de collecte d'informations auprès des gouvernements et des organismes non gouvernementaux au moyen de questionnaires spéciaux diffusés sur Internet est bien engagé; un rapport intérimaire devait être établi pour la quarante-sixième session du Comité, en 2003.

^a Communications par l'intermédiaire du Bureau des affaires spatiales.

Annexe XII

Équipe sur les sources de financement novatrices

<i>Numéro de l'équipe:</i> 32	<i>Président:</i> M. Laffaiteur (France)
<p>1. <i>Participants:</i></p> <p>a) <i>Pays:</i> Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Australie, Colombie, France, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Maroc, Mexique, Nigéria, Pakistan, Philippines, République arabe syrienne et République tchèque;</p> <p>b) <i>Organisations:</i> Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Agence spatiale européenne, National Space Society, Conseil consultatif de la génération spatiale, Observatoire de Manille et Société philippine d'astronomie.</p>	
<p>2. <i>Bref exposé de la mission:</i></p> <p>Pendant des années, la mise en œuvre des techniques spatiales, en particulier par les pays en développement, s'est heurtée à divers problèmes, tels que le manque de personnel qualifié et de matériel et, surtout, l'absence de ressources financières. Les 20 dernières années ont montré que les techniques spatiales avaient un vaste champ d'application, principalement pour l'observation de la Terre. Toutefois, ces techniques prometteuses n'ont pas contribué au développement autant qu'elles auraient dû le faire.</p> <p>À cet égard, il a été recommandé lors d'UNISPACE III de prendre des mesures en vue de rechercher des sources de financement nouvelles et novatrices sur le plan international, notamment auprès du secteur privé, afin d'aider les pays en développement à mettre en œuvre les recommandations d'UNISPACE III. Le plan de travail de l'équipe pour 2002 et 2003 a été adopté par le Sous-Comité scientifique et technique à sa trente-neuvième session, en février 2002.</p>	
<p>3. <i>Conclusions:</i></p> <p>L'équipe a déterminé que les trois principaux éléments ci-après étaient essentiels pour tout projet de développement faisant appel aux applications spatiales:</p> <p>a) <i>Financement:</i> Le manque de fonds est souvent le principal obstacle à l'intégration des techniques spatiales dans les programmes ou projets de développement opérationnels. Cet obstacle est généralement lié: i) au fait que l'on connaît mal les solutions possibles et les conditions à remplir pour obtenir des ressources financières suffisantes afin d'appuyer des programmes prioritaires; et ii) à la difficulté de prouver aux décideurs et aux utilisateurs potentiels que les applications des techniques spatiales présentent un bon rapport coût/avantage. Les décideurs responsables de ces programmes ou projets doivent veiller à fournir des informations suffisantes aux banques ou aux organismes d'aide au développement;</p> <p>b) <i>Soutien politique:</i> Il est essentiel que les projets ou programmes de portée nationale ainsi que les projets pour lesquels un financement international sera demandé bénéficient du soutien du gouvernement. Les organismes appelés à participer à un projet pilote ou de démonstration faisant appel à des applications spatiales devraient prendre l'engagement ferme de fournir une contribution en espèces ou en nature aux fins de l'exécution de ce projet car cela en accroîtra la crédibilité. Les organismes désignés comme bénéficiaires du projet devraient indiquer clairement leur volonté de recourir à la technique spatiale considérée une fois que sa rentabilité aura été démontrée;</p>	

c) *Éducation et formation*: il est urgent d'offrir aux pays en développement davantage de possibilités d'éducation et de formation dans tous les domaines concernant l'espace. Il est indispensable de disposer de personnel formé pour que les techniques spatiales puissent être intégrées à des programmes opérationnels.

4. *Recommandations concernant d'autres mesures à prendre*:

a) Étudier soigneusement, en liaison étroite avec l'industrie spatiale, comment celle-ci peut contribuer à l'actuel Fonds d'affectation spéciale pour le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, afin que l'équipe puisse présenter des propositions au Sous-Comité scientifique et technique à sa quarante et unième session, en 2004;

b) L'ONU devrait inviter d'urgence tous les États Membres à contribuer au Fonds d'affectation spéciale pour le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales. Cela correspondrait à une application stricte de la résolution adoptée à UNISPACE III, aux termes de laquelle "tous les États devraient être invités à contribuer au fonds [de contributions volontaires des Nations Unies pour la mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III] par des apports financiers ou en nature par une lettre annuelle du Secrétaire général où figureront notamment les propositions de projets prioritaires pour renforcer et faire avancer la coopération technique, en particulier en ce qui concerne la mise en valeur des ressources humaines"²⁴;

c) Afin de mobiliser l'industrie spatiale sur la question des partenariats, le Sous-Comité scientifique et technique devrait établir, à son intention, "un document blanc" présentant les principales recommandations d'UNISPACE III et les besoins pour les années à venir;

d) Étudier les moyens d'encourager les organismes non gouvernementaux, y compris l'industrie spatiale et les particuliers, à contribuer à un système intégré de gestion des effets des catastrophes naturelles;

e) Les experts des banques ou des organismes d'aide au développement ne sont pas toujours conscients des possibilités qu'offrent les applications des techniques spatiales. Il pourrait être utile d'organiser à leur intention, dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, des ateliers de courte durée afin de leur montrer comment les applications spatiales peuvent contribuer au développement, en utilisant les résultats de projets pilotes ou des techniques déjà mises en œuvre dans le cadre de projets opérationnels.

5. *Activités déjà menées en application des recommandations*:

Aucune activité concrète n'a été menée.

6. *Obstacles à l'application des recommandations*:

a) Il est difficile de convaincre les banques et les organismes d'aide au développement d'appuyer des programmes de développement faisant appel aux applications spatiales;

b) Il est nécessaire de disposer de personnel bien formé, mais il faut lui offrir de bonnes perspectives. Cela nécessite un engagement politique à long terme.

7. *Avantages pouvant être tirés de l'application des recommandations*:

Meilleures possibilités de financement pour la mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III.

8. *État d'avancement des travaux de l'équipe:*

Le rapport de l'équipe (A/AC.105/L.246) devrait faire prendre davantage conscience des difficultés auxquelles se heurtent les pays en développement pour mettre en œuvre les techniques spatiales. Il devrait aider les décideurs, notamment ceux des banques et des organismes d'aide au développement, à recourir aux techniques spatiales pour mettre en œuvre des projets de développement. Comme le financement est un problème que soulèvent de nombreuses recommandations d'UNISPACE III, les propositions faites dans le rapport seront certainement utiles pour en faire avancer la mise en œuvre.

^a *Rapport de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Vienne, 19-30 juillet 1999* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.00.I.3), chap. I, résolution 1, sect. I, par. 1 f).